

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 26 NOVEMBRE 1845.

De nombreux désordres, de nouveaux assassinats viennent d'agiter et d'ensanglanter le royaume de Lahore, dont le dernier roi, Runjet-Singh, aidé du général Allard et de quelques officiers européens, avait su maintenir long-temps la tranquillité, malgré les intrigues de l'Angleterre. Pour bien comprendre la portée des événements qui viennent de se passer, il faut se souvenir que le général Allard succomba, peu de temps après son retour de France à Lahore, d'une mort qui n'a pas été bien clairement expliquée; que Runjet-Singh lui-même ne tarda pas à suivre l'officier qui avait organisé son armée à l'euro-péenne, et lui avait ainsi permis de se soutenir, de conserver son royaume intact au milieu des Seikhs, dont les Anglais avaient acheté la plus grande partie des princes, les tenait à sa solde, et dominait le reste; que la conquête de Lahore et de tout le pays des Seikhs est poursuivie depuis trop long-temps par les Anglais pour pouvoir leur échapper. Tout jusqu'ici porte donc à croire que les Anglais, qui enveloppent le royaume de Lahore de tous côtés, ne sont pas étrangers aux événements qui viennent de se passer récemment. On sait si jamais ils ont hésité dans leurs moyens de conquête.

Faut-il rappeler toutes les dissensions sanglantes qui ont marqué la domination des Anglais dans l'Inde, tous ces princes dont ils ont acheté les états, auxquels ils font des pensions viagères, à la condition de prendre les principautés après leur mort qui souvent suit de près la conclusion du traité? Ce n'est pas là vraiment la seule combinaison au moyen de laquelle l'Angleterre se prépare à régner sur l'Inde tout entière; parfois ses gouverneurs font des traités d'une autre sorte avec les princes indiens; ceux-ci licencient leurs troupes, et les Anglais sont chargés de défendre leur prétendue indépendance contre les voisins, moyennant un tribut annuel qui leur est payé par les princes. Ce n'est pas là un fait extraordinaire, insolite; c'est au contraire l'état normal d'une partie du pays; c'est le droit public établi par l'Angleterre dans l'intérêt de sa domination, de sa puissance.

Il résulte de cet état de choses que les petits princes indiens, assez disposés à abuser de la force mise à leur service, se livrent à la tyrannie la plus affreuse, aux exactions les plus odieuses; et lorsque les voisins se lèvent contre eux, ou lorsque les sujets s'insurgent contre la tyrannie, les Anglais accourent et combattent voisins et sujets. On peut penser combien la discipline, l'organisation européenne donnent d'avantages aux troupes sur les bandes indisciplinées que les princes indiens mettent en campagne. On appelle dans ce cas l'intervention de l'Angleterre le maintien de l'ordre troublé; mais ce n'est en réalité, on le voit, que le maintien d'une anarchie destinée à faire préférer un jour la domination pure et simple des Anglais. Au surplus, le but n'est pas douteux, n'est pas même simulé; l'Angleterre substitue son droit à celui des souverains toutes les fois que l'occasion s'en présente. Elle le fait avec une brutalité, une sauvagerie, disons tout, avec une férocité que ne cachent pas même ceux qui la présentent comme étant d'un droit légitime. Il est vrai qu'ils s'efforcent d'en rejeter l'odieux sur les soldats indigènes employés par les Anglais; mais ce subterfuge ne peut tromper personne.

Pour bien faire comprendre les événements qui viennent de se passer, il importe de rappeler succinctement ceux qui ont précédé, et qui ont eu lieu à la fin de l'année dernière. Le jeune raja, Hira-Singh, s'était réconcilié avec son oncle Goulab, et il espérait diriger convenablement les affaires avec la reine-

régente, mère de l'enfant de dix ans, Dhelip-Singh, qui porte la couronne, auquel il voulut plus tard substituer un autre prétendant. Il fut tué dans une révolte soulevée par le ministre Jowahir-Singh. Le prince Peshora-Singh entra immédiatement en lutte avec lui; l'armée se partagea; Jowahir-Singh l'emporta par d'incroyables largesses. Le pouvoir resta aux mains de la reine-régente, Ranie-Chanda, de Jowahir-Singh, son frère, le jeune roi, dont le destin sera sans doute semblable à celui des prétendants qui se sont succédé depuis Runjet-Singh, et qui probablement mourra assassiné.

Contre eux se trouvait, au premier rang, le raja Goulab-Singh, établi à Jumbour, dans un pays inaccessible, où il gardait une grande partie des trésors de Runjet-Singh. Non loin de là, à Scaleote, résidait Peshora-Singh, attendant les événements, guettant l'occasion de saisir le pouvoir, tout disposé à la faire naître.

Voici ce qui s'est passé depuis: Peshora-Singh a levé l'étendard de la révolte et marché sur Lahore; il s'était arrêté au fort d'Attock, après quelques engagements sans importance avec les troupes du gouvernement. La régente entama des négociations avec lui, et il consentit à se rendre à Lahore.

« La nouvelle de la prochaine arrivée de Peshora-Singh, rival au moins aussi redoutable que Goulab Singh pour Jowahir, causa à celui-ci un vif mécontentement; et s'il faut en croire la version de ses ennemis, afin d'empêcher entre la reine-mère et Peshora-Singh une réconciliation qu'il sentait bien devoir être scellée par sa propre chute, il résolut de se défaire par trahison de son antagoniste.

« Il dépêcha donc vers lui, sous prétexte de lui faire honneur, un misérable qu'il avait élevé depuis peu, au grand scandale de tous, de la condition de valet au rang de colonel d'artillerie, et qu'il savait ne devoir pas reculer devant un lâche assassinat.

« Ce sicaire se joignit au cortège de Peshora-Singh lors de son départ d'Attock, et, arrivé au port de Bukrala, situé à mi-chemin entre Attock et Lahore, il s'introduisit pendant la nuit dans l'appartement du prince et lui coupa la tête avec son propre cimeterre; mais il ne tarda pas à expier son crime, car les serviteurs de Peshora-Singh, réveillés au bruit de la lutte, coururent aux armes, et, furieux de la mort de leur maître, écharpèrent à l'instant l'assassin.

« Cependant les khas (gardes royaux), instruits de l'arrangement conclu avec Peshora-Singh, attendaient avec impatience son arrivée à Lahore. Tout à coup le bruit du meurtre du prince circula parmi les soldats, qui, malgré leurs mutineries et leurs rapines, ont conservé quelques sentiments d'honneur militaire. Indignés d'une aussi infâme trahison, ils s'assemblent en tumulte, chaque régiment élit sa députation, et bientôt les délégués de l'armée se rendent à la forteresse où le grand-visir se tient enfermé pour lui demander compte du sang de Peshora-Singh. Jowahir, épouvanté, proteste que le prince n'est pas mort, et annonce son apparition prochaine. L'orage se calme pendant deux ou trois jours; mais, au bout de ce terme, les troupes exaspérées envoient une députation à la reine-mère, et lui font déclarer que, si Peshora-Singh ne paraît pas sur-le-champ, elles se saisiront de Jowahir, du jeune maharajah (le roi, fils de Runjet Singh) et de toutes les personnes de la famille royale pour les mettre à mort.

« En vain la reine-mère fait-elle promettre aux mutins, par leur bouckchee (général en chef), une indemnité de deux mois de solde, ils refusent et répondent que, loin d'accepter cette gratification, ils feraient volontiers le sacrifice de leur solde ordinaire pour sauver les jours de Peshora-Singh, et que si ce prince ne leur est pas montré vivant, ils vont tout mettre à feu et à sang. Leur général en chef parvient cependant à obtenir d'eux un nouveau délai de trois jours; mais, les trois jours expirés, les soldats se retirent en masse au camp de Mean-Meer, situé à quelque distance de Lahore, et de là se préparent à marcher contre la forteresse de Jowahir, faisant en même temps prévenir Ranie Chanda qu'elle n'a plus d'autre res-

source, pour éviter une catastrophe et un changement de dynastie, que de leur amener au camp le jeune souverain et Jowahir.

« Enfin, le 20 septembre, la reine-mère, se voyant perdue si elle n'accède à ces conditions, se rend au camp des nouveaux prétoriens; elle sort du palais la première, portée sur un palanquin; après elle vient le maharajah, monté sur un éléphant, qui porte aussi le pusillanime Jowahir versant des larmes et se cachant derrière le jeune souverain comme derrière un dernier abri.

« A quelques pas du camp, le cortège royal rencontre un bataillon qui, impatienté de toutes ces lenteurs, s'élançait déjà vers la forteresse pour aller y assiéger le grand-visir: les soldats entourent le palanquin, en font descendre avec respect la reine-mère et la conduisent dans une tente préparée pour la recevoir; ils ordonnent au cornac de l'éléphant qui porte le jeune roi et son ministre de faire agenouiller l'animal; le cornac hésite, un coup de feu dans le côté le décide à obéir; l'éléphant s'agenouille; un soldat saisit dans ses bras le jeune roi et le porte dans la tente auprès de sa mère.

« Jowahir reste seul sur l'éléphant, qui se relève; au même instant, plusieurs coups de fusils sont tirés contre lui, mais il n'est que légèrement blessé. Alors, livide de terreur, il supplie les soldats de l'épargner; il a, s'écrie-t-il, avec lui un sac de roupies, un autre sac plein de bracelets d'or à leur distribuer. Mais cette révélation produit un effet contraire à celui qu'il en attendait: une décharge générale répond à ses dernières paroles, et il tombe percé de plus de vingt balles. Deux de ses favoris, qui le suivaient à cheval, tentent de s'échapper, mais ils sont poursuivis et hachés à coups de sabre par la soldatesque furieuse. Après ce triple assassinat, la colère des mutins s'apaise; ils permettent à la reine-mère et au maharajah de retourner au palais après avoir passé une nuit au camp, et dépêchent messagers sur messagers à Goulab-Singh pour lui offrir l'héritage sanglant de son rival.

Tels sont les derniers détails apportés en Europe par les journaux de Bombay; mais ce qu'ils ne disent pas, et qu'il importe de rappeler, c'est que Peshora-Singh, cet homme tout souillé de sang, était dévoué à l'Angleterre, soutenu par elle; c'est qu'à la tête du gouvernement de l'Inde il y a un officier anglais, sir Henry Hardinge, qui est fort disposé à mettre un terme à toutes ces révolutions sanglantes de palais en frappant tous les partis, en proclamant la souveraineté de l'Angleterre sur le beau royaume de Lahore. Telle sera la fin de toutes ces discordes; au milieu des événements que nous venons de raconter, les prétextes ne manqueront pas au commandant des forces anglaises, et nous ne serions pas étonnés que les prochains arrivages de Bombay ou de Calcutta nous apprirent en effet cette nouvelle usurpation.

Il paraît que les forces navales qui vont être dirigées contre Madagascar sont assez considérables. Il s'agit presque d'une escadre, car on parle de quatre ou cinq vaisseaux ou frégates de premier et de second rang, tout au moins, sans compter plusieurs corvettes de guerre et corvettes de charge, sans compter aussi les navires de la station de Bourbon qui pourront prendre part à l'expédition, et un ou deux pyroscaphes.

Afrique française.

Le 21 de ce mois, deux arrivages de l'ouest de l'Algérie ont eu lieu à Toulon; ce sont les frégates à vapeur le *Montezuma* et le *Gomer*. Ces steamers ont quitté la rade de Mers-el-Kebir, près d'Oran, le 18 de grand matin, et n'ont apporté que quelques dépêches pour le gouvernement. Notre correspondant de Toulon a recueilli les nouvelles suivantes à l'arrivée du *Montezuma* et du *Gomer*:

« La petite colonne sortie d'Oran le 8 sous le commandement de M. le maréchal-de-camp Thierry, pour conduire un convoi à Sidi-ben-Abest, est rentrée le 13, ayant rempli sa mission sans coup fé-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 27 NOVEMBRE.

LE MAIRE DE DRAGUIGNAN,

OU LES SABREURS ET LES CANIVETS.

Episode de l'Histoire de Provence.

III.

LES EAUX DE GRÉOUX.

Trois jours après la scène que nous venons de décrire, le maire de Draguignan partit avec sa chère Ursule pour se rendre aux eaux de Gréoux qui étaient alors très fréquentées par la noblesse du pays. Le chevalier fit les honneurs de l'hospitalité avec une grâce, une cordialité qui charmèrent la belle Ursule. La pauvre fille n'avait pas besoin de toutes ces prévenances pour aimer le chevalier. Les gentilshommes qu'elle avait vus à Draguignan se retrouvèrent dans le château de Gréoux, vieux manoir féodal dont les murailles dominaient les habitations voisines. On était dans le mois d'août 1659. Les gentilshommes de la Haute-Provence se réunissaient depuis quelque temps dans leurs châteaux. Les guerres de la Fronde agitaient encore le pays, et les princes comptaient de nombreux partisans parmi les membres les plus influents de la noblesse. Le chevalier de Gréoux était en correspondance directe avec les chefs de l'insurrection; il confia ses projets au maire de Draguignan, qui, dévoué à la cause royale, en fut effrayé, et se hâta d'écrire au gouverneur de la province. On envoya deux régiments dans la Haute-Provence; les frondeurs levèrent publiquement l'étendard de la révolte et proclamèrent chef le chevalier de Gréoux. Le maire de Draguignan ne dissimula pas le chagrin qu'il éprouvait en voyant un gentilhomme qui avait demandé la main de sa fille se mettre à la tête des insurgés. — Chevalier de Gréoux, lui dit-il, je suis maire de Draguignan, et, en qualité de premier magistrat de cette ville, j'ai prêté serment de fidélité au roi. — Les princes veulent le bien du pays, répondit le chevalier, et tout bon Français doit marcher sous leur bannière.

— Je ne puis écouter de sang-froid de semblables paroles, et dès ce moment je quitte votre château.

— Vous refusez de prendre part au mouvement qui s'opère dans la Haute-Provence?

— Mes fonctions de maire m'en font un devoir.

Le chevalier, voyant qu'il ne pouvait triompher de ses scrupules politiques, quitta le maire pour aller rejoindre ses amis qui l'attendaient dans le parquet du château.

— Quelle nouvelle? lui dit M. de Vence.

— Il refuse.

— Tant mieux; sa coopération pouvait nous compromettre.

— Pauvre chevalier, dit M. de Lorgues, tu es en danger de perdre de-
moiselle Ursule, ta fiancée.

— Comment? comment?

— Le maire ne peut accepter pour gendre un partisan des princes.

— Le dé est jeté, répondit le chevalier.

Le soir même il y eut grande réunion au château; les plans de campagne furent définitivement arrêtés, et les gentilshommes partirent pendant la nuit pour rallier les insurgés.

IV.

LE PROCUREUR.

Maître Dossier avait été de tout temps dévoué à la cause royale; il avait reçu de Mazarin des lettres très flatteuses, et ces témoignages, partis du ministère, avaient exalté son imagination. Le procureur était aux eaux de Gréoux. Larapine, qui lui servait d'espion, avait découvert le complot qui s'était tramé dans une des salles du château.

— Maître, dit-il à Dossier, les insurgés doivent prendre les armes demain.

— Comment le sais-tu?

— Un domestique du chevalier de Gréoux m'a tout dit.

— Le maire de Draguignan a-t-il voulu prendre part à la conspiration?

— Non, maître Dossier; M. le maire est un bon et franc royaliste.

— Cette nouvelle me rassure; le roi compte donc quelques partisans dévoués. Courage, mon cher Larapine! tu épouseras Ursule.

V.

LE SABRE ET LE CANIF.

Le procureur et le maire de Draguignan se réconcilièrent franchement

aux eaux de Gréoux, et partirent en toute hâte pour avertir les colonels des régiments qui tenaient garnison dans la Haute-Provence. Maître Dossier, dont l'influence était très puissante parce que les plus riches habitants lui devaient de grosses sommes, eut bientôt organisé quelques bataillons capables de tenir tête aux insurgés, et, fier de ce résultat, il s'empessa de rendre compte de ses opérations au maire de Draguignan.

— J'ai lieu de croire que vous êtes content de moi, lui dit-il. Je travaille pour vous, pour votre gloire, car vous seul aurez les honneurs de la guerre. On dira à la cour que le maire de Draguignan a fait acte de dévouement, et vous ressentirez les heureux effets de la bienveillance royale.

— Je vous salue de votre zèle et de votre empressement, répondit le maire.

— Maintenant me sera-t-il permis de vous demander une faveur?

— Tout ce que vous voudrez, maître Dossier, excepté la main de ma fille.

— Diable! nous nous entendons difficilement, car j'étais venu précisément pour me convaincre si vous gardiez toujours rancune à mon cher Larapine.

— Qu'y faire, mon cher Monsieur Dossier?... Votre clerc et difforme comme Esope, et ma fille Ursule est assez jolie pour qu'elle refuse d'épouser un boiteux, un borgne et un bossu.

— Larapine sera très-riche, Monsieur le maire; je lui léguerais ma charge, et, si je ne me trompe, vous avez besoin de rétablir votre maison.

— Au fait, Monsieur Dossier, j'en reviens à mes moutons. Interrogez Ursule; si elle peut surmonter sa répugnance, j'en serai enchanté.

— Ne comptez pas sur un tel acte d'obéissance, répondit maître Dossier. Je vous donne le sage conseil de recourir aux moyens extrêmes. Ayez le courage de lui dire qu'il faut qu'elle consente à devenir Mme Larapine, ou à entrer dans un couvent.

— On voit bien que vous n'avez pas un cœur de père.

— Assez parlementé, Monsieur le magistrat. Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas?

Le maire, impatienté, tourmenté par l'obstination du procureur, se promenait à grands pas, et méditait une réponse, lorsque le chevalier de Gréoux entra, suivi de deux gentilshommes.

— Le chevalier de Gréoux! s'écria le procureur épouvanté.

— N'ayez pas peur, Monsieur Dossier.

rir. On sait que cette colonne était composée presque en totalité de troupes récemment arrivées de France. Les deux bataillons du 12^e léger, qui en faisaient partie, ont été rejoints à Oran, le 16, par l'autre bataillon de ce régiment, débarqué de la frégate à vapeur le *Gomer*.

» Le *Montezuma* et le *Gomer* avaient mis à terre plusieurs détachements de divers corps, et, à la date du 18, les troupes ne manquaient pas à Oran.

» On assurait que sous peu un corps d'armée considérable devait se trouver réuni sur les frontières du Maroc. Il n'était arrivé aucune nouvelle fraîche de ce dernier pays; mais ce que nous avons dit dernièrement de la situation politique de la partie est de l'empire est parfaitement exact. Toute la province du Rif s'est soulevée. Du reste, ce fait était connu officiellement à Tanger le 31 octobre, et nous avons été étonnés de lire dans quelques journaux que des lettres de la même ville en date du 3 novembre n'en faisaient pas mention.

» Le bruit était généralement répandu à Oran qu'Abd-el-Kader s'était déjà retiré dans le désert; mais nous croyons pouvoir affirmer que l'autorité a perdu les traces de ce chef, et que l'on n'est nullement au courant de ses mouvements.

» La tranquillité était parfaite aux environs d'Oran. On disait le maréchal arrivé à Mostaganem.

» En l'absence du général Thierry, M. le colonel du 12^e léger avait pris le commandement de la subdivision d'Oran.

— Le paquebot le *Charlemagne*, de la compagnie Bazin, capitaine Bonnefoy, arrivé dans la nuit de samedi, lequel avait quitté Alger le 20 de ce mois, nous a apporté les lettres et les journaux de la colonie jusqu'à la date du 20 novembre.

On lit dans le *Moniteur Algérien* du 20 novembre :
« Le chériff qui avait établi son camp dans le Jurjura, chez les Ouled-el Aziz, a été attaqué le 12 par les colonnes réunies des généraux d'Arbouville et Marey. Les tentes, les bagages du chériff et de ses adhérents sont restés en notre pouvoir.

» Plusieurs soumissions ont eu lieu à la suite de cette affaire, fort honorable pour nos troupes, et dans laquelle nous avons eu six tués et quarante blessés.

» Dans le cercle de Dellys, les dispositions favorables des Kabyles n'ont point changé. Les subdivisions de Medeah et de Milianah jouissent de la plus grande tranquillité; à Tenez, il n'est survenu aucun événement important depuis le 12. Deux sorties ont été effectuées dans les environs de cette place par la garnison et les chefs indigènes qui s'y sont retirés. Les communications avec Orléansville sont encore interrompues. La rentrée du colonel Saint-Arnaud dans cette subdivision et les renforts qu'y conduit le général Comman auront bientôt fait cesser cette situation.

» Le lieutenant-général Bedeau a quitté Medeah le 16 de ce mois, pour se porter en observation dans la subdivision de Milianah avec une colonne légère et remplir le vide qu'y a laissé le départ pour Orléansville des troupes aux ordres du général Comman.

PROVINCE D'ORAN. — On a reçu des nouvelles de M. le maréchal gouverneur général, qui se trouvait, à la date du 12, sur le Riou, près des Flittas. La colonne expéditionnaire devait venir prendre un ravitaillement à Sidi-Bel-Assel, du 18 au 20 de ce mois, afin de continuer les opérations.

Dans les subdivisions de Mostaganem et de Mascara, la révolte est apaisée sur plusieurs points et semble avoir perdu le caractère offensif qu'elle avait au commencement du mois.

Des lettres de Mascara apprennent que le lieutenant général de Lamoricière se dirigeait le 11 vers l'Oued-el-Abd supérieur, après avoir reçu les soumissions des Bordjias, des Aitias, des Sedjemias et des Ouled-Khich.

Depuis son départ de Mascara, cette colonne n'avait rencontré aucune résistance. Les tribus insurgées étaient déjà dans l'embaras, incertaines et fatiguées.

Le lieutenant-général de Bourjolly se trouvait le 15 à Darben-Abd Allah, dans le pays des Flittas. Il poursuivait ses opérations contre les populations de ces contrées, et particulièrement contre les Cheurfas, fraction la plus hostile.

Aucun fait important ne s'est passé dans la subdivision d'Oran. On y signalait la présence d'Abd-el-Kader du côté de Saïda.

Le général Cavaignac, venu à Ghazaouat pour y prendre un fort convoi de vivres, avait quitté ce poste le 11 pour retourner à Tlemcen.

De ce côté, les Arabes paraissent disposés à rentrer dans leur pays afin de s'occuper des labours.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — Les divers rapports reçus de Constantine annoncent de nouveau que cette province est restée totalement étrangère aux agitations survenues dans les autres divisions; tous les renseignements donnent l'assurance que la tranquillité dont elle jouit ne sera pas troublée.

Les Kabyles qui environnent Giggely sont très calmes; rien ne semble indiquer quelque changement dans cette disposition favorable.

Les bataillons qui avaient été répartis sur la route de Constan-

tine au camp de Smendou ont terminé les travaux qu'ils avaient à exécuter.

Le zèle qu'ils ont apporté à remplir cette tâche leur a mérité de justes éloges.

Une caravane appartenant aux Sonnaïfas de Gomar est venue dernièrement à Constantine, chargée de haïcks et autres objets du Sahara. Elle est repartie après avoir vendu ces marchandises et acheté pour 20,000 francs de tissus français destinés aux populations du désert.

Ces Arabes, qui ne s'étaient pas encore montrés sur nos marchés, et qui, jusqu'à ces derniers temps, faisaient le commerce du Sud par Tunis, ont préféré venir cette année à Constantine, par suite de la grande sécheresse qui règne sur nos routes et du danger qu'ils ont à courir, au contraire, sur celles de la régence de Tunis.

— Nous extrayons du même journal ce qui suit :

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE PERMANENT.

« Depuis quelque temps, le nommé Mohamed-ben-Abd-Allah, âgé d'environ vingt-deux ans, né à Medina-Taroncent, dans le Maroc, frère de père seulement du nommé Mohamed-ben-Abd-Allah, dit Bou-Maza, parcourait le pays entre Milianah et Orléansville avec une bande armée. Différents ravages avaient signalé sa course; les Ouled-Sahari et les Bou-Rached avaient été pillés complètement, au point que le kaïd de cette dernière tribu avait été forcé de s'enfuir en chemise à Milianah. On lui attribue aussi l'incendie de la maison du lieutenant Marguerite à Tonkria. Enfin il se disposait à tomber sur les Beni-Zoug-Zoug, qui ne voulaient pas suivre son parti; déjà même il avait enlevé quelques tentes de cette tribu, lorsque les chefs résolurent de s'emparer de ce bandon de discordes. Ils employèrent à cet effet une ruse qui annonce une grande intelligence. Ils se réunirent et allèrent au devant de Mohamed-ben-Abd-Allah. Ils lui dirent qu'ils avaient réfléchi, et qu'ils avaient reconnu que leur devoir était de l'aider dans la guerre sainte qu'il avait entreprise; qu'à cet effet, ils se mettaient à sa disposition, et l'engageaient, dès ce moment, à profiter de leur secours pour s'emparer du camp français de l'Oued-Routan, qui était peu fourni de troupes. Le chériff, mal inspiré pour lors, accepta avec empressement cette proposition, et les Beni-Zoug-Zoug, l'entretenant dans son erreur, l'excitèrent à partir sur-le-champ, ce qui fut décidé. La marche commença aux cris de mort poussés par toute la troupe contre les Français qu'on allait attaquer. Les Beni-Zoug-Zoug criaient plus fort que les autres et poussaient leurs chevaux au galop, de sorte que la troupe d'infanterie, qui composait la plus forte partie du goum du chériff, resta en arrière. Quand ils s'en virent suffisamment éloignés, les Beni-Zoug-Zoug, changeant tout-à-coup de manière, se précipitèrent sur Mohamed-ben-Abd-Allah, le jetèrent à bas de son cheval et le garrottèrent. Le chériff, indigné de cette trahison, le leur reprocha en termes véhéments; mais ses adversaires lui répondirent : « Qui es-tu, toi, pour venir porter le pillage et la mort dans nos tribus, et pour jeter le désordre dans nos familles par tes prédications intempestives? Nous allons te livrer aux Français pour qu'ils te fassent justice! » Ce qui fut exécuté.

» En conséquence, Mohamed-ben-Abd-Allah fut traduit devant le conseil de guerre de la division d'Alger, sous l'accusation d'excitation à la révolte suivie d'effets. Il a paru très résigné, très convenable. Il n'a rien nié. Il a dit être envoyé par la volonté de Dieu et celle du sultan Bou-Maza pour faire la guerre aux Français et à tous les infidèles. Il a ajouté que tôt ou tard les vrais croyants resteraient maîtres du pays, parce que, dit-il, Dieu, qui vous protège à présent, vous frappera un jour d'aveuglement et vous fera commettre les injustices et les méfaits dont vous vous absteniez actuellement, et alors tous les vrais Arabes se soulèveront contre vous et vous chasseront du pays. En attendant, vous avez parmi eux de faux amis qui prétendent vous servir et correspondent avec Abd-el-Kader et mon frère.

» Cette affaire, qui avait attiré un grand nombre de curieux, s'est terminée hier, 15 novembre, après une séance de trois heures. Mohamed-ben-Abd-Allah a été condamné à la peine de mort.

— On lit dans l'*Akhbar* du 20 novembre :

« On nous écrit de Mascara, à la date du 5 de ce mois :

« Le bruit court ici que M. le lieutenant général de Lamoricière a enfin accepté la soumission des Beni-Chougran aux conditions suivantes : cette tribu paiera d'abord une somme de 125,000 fr. pour indemnité des dégâts qu'elle a commis depuis le commencement de l'insurrection; elle aura, en outre, à solder une amende dont la quotité sera réglée plus tard. Je ne vous réponds pas de la complète exactitude de ces chiffres, mais je puis vous affirmer le fait de la soumission, fait dont nous nous apercevons bien, car notre marché est approvisionné maintenant comme par le passé. D'ailleurs, nous avons vu les chefs des insurgés se promener amicalement dans nos rues avec le khalifa de Mascara. Nous avons même admiré l'aplomb de ces indigènes qui, ayant été dans le même mois nos amis, puis nos ennemis, pour redevenir nos amis, ne paraissent nullement embarrassés de ces volte-faces répétées.

» Le lieutenant général est parti hier avec une colonne composée de sept bataillons, 250 chevaux, quatre obusiers et un fort convoi de vivres et de munitions. Ces troupes se sont dirigées sur El-Bordj.

» On annonce que les colonnes réunies de Sétif et de Medeah ont attaqué le 12, dans les montagnes peu accessibles du Jurjura, le chériff qui tient en insurrection depuis long-temps déjà les populations du Dira et de l'Ouenoughah. Surpris dans son camp à la pointe du jour, il a fui à l'approche de nos troupes, laissant en leur pouvoir ses tentes et ses bagages ainsi que ceux de ses adhérents. Nous avons eu six tués et une trentaine de blessés. Les pertes de l'ennemi ont été considérables. Nous recevons sans doute bientôt des détails circonstanciés sur cette affaire, à la suite de laquelle de nouvelles soumissions ont été faites. La rareté de l'eau dans le lieu où campaient les insurgés a obligé la colonne à retourner à son ancien bivouac.

» Il vient de surgir un nouveau chériff qui se tient pour le moment chez les Beni Khabfoun, dans les montagnes de la rive droite du haut Isser. Celui-ci se nomme Moula-Brahim. Comme tous les autres, il a recours aux inventions les plus grossières afin d'entraîner quelques partisans après lui. Il n'a pour toute arme qu'un de ces petits couteaux appelés *sekkim*, mais il affirme que, dans un combat avec les infidèles, cette lame exigüe prendrait les proportions colossales d'un sabre de 40 coudées. Il est accompagné d'un nègre dont le poignet est coupé, circonstance qui porte à croire que ce confident du nouveau chériff pourrait bien avoir eu jadis quelque chose à démêler avec la justice qui lui aurait infligé cette mutilation en châtiment d'un larcin quelconque. Moula-Brahim a trouvé moyen d'utiliser son nègre manchot en affirmant à ses crédules auditeurs qu'il suffit de secouer le poignet amputé de cet homme pour qu'il en sorte assez de poudre pour approvisionner une armée nombreuse. Jusqu'à présent cet imposteur n'a pas retiré de grands résultats de ses jongleries.

— On lit dans l'*Echo d'Oran* du 14 novembre :

« Voici les bruits qui circulent dans l'est de la province et que nous retrouvons dans notre correspondance :

« Abd-el-Kader a couché, il y a sept ou huit jours, à Draâ-Ermel, chez les Beni-Maiarin, où il a reçu la diffa. De là il s'est dirigé vers le pays des Hachems, près de Greris; son agha, Ould-el-Gaïd, a pris les devants pour avoir une conférence avec l'agha de cette grande tribu, El-Hadji-Elmsabich. Non seulement celui-ci a déclaré que les Hachems ne suivraient point l'ex-émir, mais encore il a rappelé l'état de misère où cette tribu s'était trouvée dans le Sahara et sur les plateaux à la suite d'Abd-el-Kader, misère tellement affreuse qu'un grand nombre de femmes et d'enfants étaient morts de faim. Abd-el-Kader est allé coucher à Haddad; son intention était d'aller se jeter dans le pays des Flittas.

» De son côté, Bou-Hamedi a voulu aussi entraîner les Ouled-Seliman, qui ont refusé de le suivre. Voici leur réponse; elle donne la mesure exacte de l'affection que nous portent les Arabes et du degré de confiance que nous devons avoir aujourd'hui et pour l'avenir dans leurs offres de soumission et leurs protestations de dévouement :

« Si vous obtenez de grands avantages sur les Français, nous vous suivrons et nous ferons la guerre ensemble; mais si les Français continuent à être les plus forts, nous demeurerons avec eux. Que si vous voulez nous arracher le peu que nous possédons, prenez-le si vous pouvez et si nos balles ne vous atteignent pas; mais nous vous répétons que nous ne voulons pas nous éloigner de notre pays.

» Enfin, près de l'Oued-Hamman, les cavaliers d'Abd-el-Kader, qui voulaient faire une razzia, ont été reçus à coups de fusil.

PROVINCE DE TLEMCEN, 1^{er} novembre. — Nedroma, les Traras, les Oulassas et la plus grande partie des Ghrossels ont fait leur soumission; plusieurs fractions des Beni-Amers, qui se trouvaient dans ces montagnes, ont suivi ce mouvement. Les dissidents des Ghrossels et des Beni-Amers sont à Menasseb Kis, et témoignent le désir de rentrer sur notre territoire; jusqu'à ce jour, quelques tentes des grands les plus compromis ont seulement été à la déira.

Les Beni-Saous, quoiqu'en état d'insoumission, n'ont pas quitté leurs villages. Les Angads, Oulad Biah, Djaouas et Douy-Yahia sont toujours en état d'insoumission, établis à Zouia, sur les versants nord-ouest des Beni-Bou-Said. Les Beni-Ournid, Ahai-el-Oued et Beni-Smiel sont entre Mazer et Missiouin, et également encore en état d'insoumission.

Hadj-Abd-el-Kader et Bou-Hamedi, ne pouvant plus se maintenir dans les montagnes de l'Ouest, sont passés dans l'Est, suivis de 4 à 500 chevaux, tant de réguliers que de goums.

En général, les Arabes paraissent déplorer les derniers événements, et désirent rentrer dans leur pays afin de pouvoir s'occuper des labours.

La déira est toujours à Sebra, et nos prisonniers y seraient tous réunis.

La frontière du Garb est toujours très agitée, les communications de Taza à Ouchda peu sûres; l'autorité des caïds Bouzian Ouled-

— Chevalier, dit le maire, qu'êtes-vous venu faire ici? Je suis étonné qu'un partisan des princes ait osé pénétrer dans la maison du premier magistrat de Draguignan.

— Vous connaissez le motif de ma visite. J'ai voulu voir M^{lle} Ursule, et m'assurer si elle persiste dans ses intentions si bienveillantes pour moi.

— Chevalier, ne vous occupez plus de ma fille. Vous comprendrez facilement que l'honneur, que le serment de fidélité prêté au roi, me font un devoir de ne jamais accepter pour gendre un des chefs de l'insurrection.

— Un rebelle, dit le procureur.

— Misérable! s'écria le chevalier, qui s'avança fièrement vers maître Dossier.

Le procureur, persuadé que le chevalier de Gréoux était venu avec des intentions hostiles, se leva précipitamment et s'arma d'un canif qu'il trouva par hasard sur une table. Le chevalier tira son sabre, et les deux adversaires restèrent quelques instants immobiles.

— Holà! holà! messieurs, s'écria Larapine qui était accouru à la voix de son maître. La partie n'est pas égale; vous avez de grands sabres, et nous n'avons que des canifs.

Les gentilshommes qui avaient accompagné le chevalier ne purent s'empêcher de rire, et Gréoux lui-même se sentit tout-à-coup désarmé.

— *Sabreurs et ganivets*, s'écria-t-il d'une voix forte, que le fer rentre dans son fourreau.

— *Sabreurs et ganivets* dit M. de Lorgues, nous nous reverrons plus tard.

Cette dénomination devint populaire, et dès ce jour on appela les partisans des princes les *sabreurs*, et les partisans du roi les *ganivets*.

VI.

UNE ÉMEUTE.

Cependant le chevalier de Gréoux, habile chef de parti, rallia la noblesse de la Haute-Provence, et revint bientôt à Draguignan, suivi d'une petite armée; il souleva le peuple, en lui donnant pour mot d'ordre : « Vivent les princes! plus de gabelle! »

Le nombre des insurgés augmenta tellement en quelques jours, que le gouverneur de la province en fut très alarmé, et envoya à Draguignan des

forces considérables. Les habitants, se voyant à la veille d'être assiégés, se réunirent sur la grande place devant la maison du maire. Ce magistrat n'avait jamais joui d'une grande popularité; quelques insurgés proférèrent contre lui des menaces qui troublèrent de nombreux échos.

— A bas le maire! criaient-ils, à bas le soutien des gabelleurs! Le peuple accourut à ce bruit, et brisa toutes les fenêtres de la mairie à grands coups de pierre; on voulait même violer le domicile du magistrat. Le chevalier de Gréoux, content d'avoir prouvé aux royalistes que les habitants de Draguignan étaient dévoués à la cause des princes, défendit au peuple de s'approcher de la mairie, et y entra seul avec M. de Lorgues. Il rencontra Ursule dans le grand escalier.

— Chevalier, s'écria la jeune fille aussitôt qu'elle aperçut M. de Gréoux, chevalier, sauvez mon père de la fureur du peuple!

— Rassurez-vous, Mademoiselle, répondit le chevalier; votre père est sous la sauvegarde de l'honneur et du tendre attachement que j'ai pour vous.

Le maire parut au même instant, et remercia le chevalier de son généreux dévouement.

— Je demanderai à M. le maire, dit le marquis de Lorgues, s'il persiste à vouloir accorder la main de M^{lle} Ursule au clerc de maître Dossier...

— Il m'est impossible de vous dire aujourd'hui ce que je ferai demain, répondit le magistrat; mais je vous jure que je laisserai toujours à ma fille pleine et entière liberté.

— Mon père, je vous remercie! s'écria Ursule.

— Et vous, Messieurs, ajouta le maire, me promettez-vous de calmer le mouvement populaire de Draguignan?

— Non, répondit le chevalier; mais il ne vous sera fait aucun mal, et on respectera votre domicile.

Pendant qu'on parlait ainsi dans la grande salle de la mairie, on entendit tout-à-coup un grand bruit de tambours. Les troupes envoyées par le gouverneur entraient dans la ville de Draguignan.

VII.

EXIL.

Les sabreurs ne purent résister à un si grand déploiement de forces. La tête du chevalier de Gréoux fut mise à prix, et il ne trouva dans toute la

ville d'autre asile que la maison du maire. Son caractère impétueux et emporté ne pouvait se plier long-temps aux angoisses d'une hospitalité que l'active surveillance des royalistes rendait très dangereuse; il prit la résolution de fuir et de quitter la France. Ursule fut instruite de son projet.

— Je vous suivrai, dit Ursule; nous pourrions cependant rester en France. J'ai une vieille tante au pays de Bigorre; elle nous donnerait asile, et mon père ne parviendrait jamais à nous découvrir dans les profondes vallées des Pyrénées.

— Je connais votre tante, répondit le chevalier. Il y a quinze ans, je séjournai six jours dans son château, avec mon grand-père, qui m'avait conduit en pèlerinage à Notre-Dame-de-Garaison; mais le plus sûr est de fuir loin de la France.

— Je vous appartiens, répondit la jeune fille.

— Merci...

— Chevalier, lui dit-elle, vous ne partirez pas seul; je suis votre fiancée, et je vous suivrai.

— Merci, ma chère Ursule, répondit le chevalier. Vous consentez donc à partager avec moi les tourments de l'exil?

— Nous partirons demain, si vous voulez.

— Tenez-vous prête, dit le chevalier.

Le lendemain, le maire de Draguignan chercha partout Ursule sa fille; il ne trouva qu'une lettre qu'elle avait laissée pour implorer son pardon. Le gouverneur mit toutes les maréchaussées à la poursuite des deux fugitifs. On ne put les attendre. Après un pénible voyage, Ursule et le chevalier s'embarquèrent à Antibes sur un vaisseau marchand qui faisait voile pour l'Italie. Ils se marièrent à Livourne, et vécurent heureux pendant trois ans du modeste produit de leur travail. Le chevalier enseignait l'écriture, et Ursule donnait des leçons de langue française.

Le maire de Draguignan demanda et obtint du roi la grâce du chevalier, qui fut réintégré dans tous ses biens. Ursule, devenue dame de Gréoux, n'eut pas de peine à se faire à sa nouvelle condition, et les personnes qui la visitaient dans son château disaient hautement qu'il n'y avait pas en Provence de châtelaine plus accomplie.

J.-M. CAYLA.

chaoui et Si-Hamida paraît être sans influence sur les diverses populations qui avoisinent ces villes. Le caïd Si-Hamida n'aurait avec que 300 maghzenis, et, à plusieurs reprises, il aurait demandé des renforts à l'empereur Mulay-Abd-er-Rhaman; mais, jusqu'à ce jour, aucune de ces demandes n'a été suivie d'effet. La population de Ouachda paraît plutôt craindre une tentative de l'émir sur la ville qu'une invasion française, et l'alarme est donnée quand on signale quelques cavaliers du premier.

Les ponts de la Tafua, de la Mouilah et de l'Isser ont été brûlés par des partis insurgés.

Des rôdeurs viennent fréquemment dans les environs de la ville, mais les gens de Tlemcen et de la banlieue font bonne garde, et il n'est arrivé jusqu'à ce jour aucun accident grave.

Depuis quelques jours, les relations commerciales entre les Ghrossels, une partie des Traras et Nedroma semblent vouloir se rétablir.

— Le *Ténare* est arrivé avant-hier de Djemmaa-Ghazaouat, ayant à bord 126 passagers civils, presque tous indigènes, venant de Tlemcen; ils ont été amenés à Djemmaa par la colonne du général Cavaignac. Quelques uns d'eux nous ont dit que le général Cavaignac n'avait point eu d'engagement pendant sa route. On a aperçu sur les hauteurs quelques Arabes qui n'ont pas osé attaquer.

— On lit dans la *Seybouse*, à la date du 14 novembre :

« Le pont de Ghelma est terminé, et cette ville naissante, qui compte à peine cinquante maisons, n'a plus à craindre que ses relations avec la rive gauche de la Seybouse puissent être accidentellement interrompues par les crues de cette rivière; avec ou sans son bon plaisir on la traversera en tout temps désormais. C'est un moyen de développement dont le chef du génie militaire de la province a compris l'utilité pour Ghelma; il a voulu et su l'en doter; que grâce lui en soient rendues. La prospérité de Ghelma se lie essentiellement à la nôtre, et nous nous réjouissons toujours de ce qui sera susceptible d'y contribuer. »

Paris, le 24 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La session approche, et l'on ne doit pas s'étonner que les intrigues recommencent; intrigues qui n'ont eu, depuis trois ans et plus, que de courtes intermittences, et qui ont d'ailleurs été de la plus complète stérilité.

Comme toujours, c'est M. Thiers d'une part, c'est de l'autre certains membres du parti conservateur apportant des noms propres à M. Thiers, les noms de MM. Molé, Bignon, Dufaure, etc., ce sont ces personnages déjà trop connus qui figurent dans ces conversations de coulisses.

On a, dit-on, offert à M. Thiers de le mettre en communication avec d'anciens membres de la réunion Lemardelay, avec des amis de M. Guizot, qui ont assez de cette amitié, mais qui ne voudraient la trahir qu'à coup sûr. Si l'ancien président du conseil du 1^{er} mars persistait à vouloir quelques réformes parlementaires, on s'entendrait avec lui pour donner à la gauche ou au centre gauche un semblant de satisfaction.

M. Thiers, revenu des grandeurs de ce monde, a fait la même réponse qu'il a déjà opposée à diverses instances; il a répondu non avec la même énergie que s'il eût été Cambronne et qu'on lui eût dit : « Rendez-vous ! — Non, » a donc répondu le peintre de Napoléon, non; il est impossible à un homme sérieux de se mettre à la tête d'un nouveau cabinet, s'il n'est en même temps armé d'un blanc-seing qui lui permettra de dissoudre, s'il le veut, la chambre actuelle, et le roi n'y consentirait pas. »

Un des interlocuteurs exprimait à ce sujet un doute, et cette dernière assertion le trouvait incrédule, ce qui fit que M. Thiers se décida à raconter l'anecdote qui suit :

« Après mon discours sur la loi de régence, que je persiste à trouver bonne malgré les clameurs vaines de l'opposition, le roi m'envoya un aide de camp porteur d'une lettre autographe de S. M. Dans cette lettre il y avait la plus vive effusion de reconnaissance. L'aide de camp me dit d'ailleurs que le roi ne se contenterait pas de me remercier verbalement. C'était, à mes yeux, un ordre d'aller à Neuilly, et je m'y rendis. Le roi vint au devant de moi, me prit les mains et me les serra dans les siennes. Il m'adressa de touchantes paroles et me dit que la lecture de mon discours l'avait pénétré plus qu'il ne saurait le dire. « Cependant, ajouta le roi avant de pousser plus loin l'entretien, souvenez-vous que, de mon vivant, vous ne serez jamais ministre, à moins que ce ne soit malgré moi. Ce n'est pas, mon cher monsieur Thiers, que nous ne puissions nous entendre parfaitement sur les questions intérieures; mais, quant à l'extérieur, nous ne le pourrions pas. Il est donc bien entendu que vous ne serez jamais ministre de mon vivant. Après cela, mon Dieu! vous êtes l'homme de France auquel je confierais le plus volontiers, avec le plus de plaisir, l'avenir de mes petits-enfants. Maintenant, adieu. »

Après avoir conté ce souvenir de 1842, M. Thiers ajouta que la conduite du roi en cette circonstance devait être la règle de sa propre conduite, et qu'il ne serait plus que le ministre d'une majorité franche, complète, représentant parfaitement ses idées, décidée à marcher avec lui, et que cette majorité n'existerait pas dans la chambre d'aujourd'hui. En conséquence, il jugeait plus convenable de se renfermer dans un travail (*l'Histoire du Consulat et de l'Empire*) qui était sa première et sa principale occupation.

Les conservateurs envoyés à M. Thiers lui demandèrent alors s'il appuierait une modification ministérielle qui mettrait M. Molé à la tête du cabinet, dont les membres seraient MM. Billault, Vivien, Dufaure, Bignon, etc., un cabinet enfin qui se recruterait par parties presque égales dans le centre gauche et dans le centre droit. M. Thiers a répondu que l'an dernier il avait fait tout ce qui était en lui pour qu'une telle combinaison réussît, mais qu'il ignorait quelles étaient à cette heure les dispositions de la chambre à cet égard; qu'en tout cas, il ferait sur ce point ce qui paraîtrait le plus convenable à ses amis.

Les intrigues ne s'organisent pas seulement parmi quelques conservateurs et parmi quelques membres du centre gauche; elles se trament dans de hautes régions. Dans le voisinage du roi, on travaille sourdement à renverser le cabinet; mais les tentatives des hommes qui s'occupent de cette œuvre, M. de Montalivet entre autres, sont, cette année, enveloppées d'un profond mystère, tant que l'an dernier on parlait tout haut dans ce camp de conspirateurs. On parlait plus qu'on agissait. Peut-être, cette année, agit-on plus qu'on ne parle; et les coups, quoique donnés dans l'ombre, portent plus juste, parce que les meneurs savent les antipathies qui divisent entre eux les membres du cabinet. M. Guizot garde une profonde rancune à la plupart de ses collègues, à l'occasion des circonstances qui ont accompagné la retraite du maréchal Soult. Nous aurons l'occasion d'en dire quelques mots; mais nous bornons la cette chronique, un peu longue déjà.

On écrit de Saint-Malo, le 20 novembre :

« Avant-hier soir, des rassemblements tumultueux se sont por-

tés au Montmarin et à la Richardais pour s'opposer à l'embarquement des grains. Le vendeur a été forcé de ramener trois charrettes chargées dans le bourg de Pleurtuit. Plus de quatre cents personnes s'y sont trouvées réunies, et le maire, pour calmer l'émeute, a fait mettre ces charrettes dans la halle, et a promis de ne les rendre que sur l'ordre de l'autorité supérieure.

« Aussitôt que cette nouvelle a été connue à Saint-Malo, M. le sous-préfet, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction se sont rendus à Pleurtuit avec un détachement du 71^e. Les charrettes de blé ont été immédiatement amenées sur la place, en présence de la population, et conduites sous escorte à Dinan. Ces blés ont dû être embarqués ce matin. »

Nous avons reçu des journaux de l'île Bourbon jusqu'à la fin d'août. La colonie est toute préoccupée de la grande question de Madagascar. La *Feuille hebdomadaire* du 27 août publie une lettre de M. Pinard, capitaine du brick le *Sans-Souci*. Nous en extrayons les faits suivants :

« Le trois-mâts hollandais le *Prince-Henri*, de 1,200 tonneaux, capitaine K. Feyfer, mouilla le 8 août au soir au Port-Dauphin.

« Le lendemain matin vint à terre une embarcation dans laquelle se trouvaient le capitaine de ce navire et le subrécargue, M. Leguével de Lacombe, qui alors se faisait appeler le *Yails*. Ces messieurs paraissaient contrariés de la présence sur rade du *Sans-Souci*; ils venaient, disaient-ils, en relâche au Fort Dauphin pour y faire des vivres; mais, après divers pourparlers avec eux, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait du mystère dans leur opération. Du reste, M. Leguével de Lacombe avait eu un long entretien avec le commandant Houva du Fort Dauphin, à la suite duquel il s'était installé dans la case d'un traitant. — M. Aubenque, alors absent, — et, d'après les dispositions qu'il prenait, on voyait clairement que son séjour devait être de plus longue durée que pour faire des vivres.

« Le 10 au matin, le navire hollandais a débarqué une certaine quantité de poudre en petits barils, qui a été aussitôt portée au fort. En signe de réjouissance, les Houvas ont tiré le canon. A huit heures du soir, le subrécargue du *Sans-Souci* reçut une lettre du capitaine Pinard, lui annonçant que les Houvas le retenaient prisonnier et qu'ils ne le relâcheraient que moyennant quarante piastres d'Espagne. Le subrécargue répondit qu'il protestait contre cette tyrannie, qu'il n'était rien dû par le *Sans-Souci* aux Houvas, et que leur demande d'argent était un véritable vol; qu'il paierait cependant pour délivrer le capitaine, se réservant de porter plainte contre cette vexation devant les autorités de Bourbon. La somme exigée par les Houvas ayant été envoyée, le capitaine fut relâché, et il se rendit immédiatement à son bord le 11 au matin. Dans la journée, un officier du trois-mâts hollandais s'expliqua franchement et sans détour.

« Tout ce qui vous a été dit sur notre compte, assura-t-il, est faux, complètement faux. Nous venons directement de Maurice; nous sommes chargés de poudre, salpêtre et munitions; notre destination est pour Fort-Dauphin, Manourou et Tamatave. M. Leguével de Lacombe est subrécargue et maître de diriger l'opération comme bon lui semblera. Nous avons aussi à bord des canons, une machine, un forgeron, un mécanicien, un armurier, etc. »

« Cette confidence nous a révélé alors d'où provenait l'intimité qui régnait entre M. Leguével et les chefs houvas. Nous nous rendîmes compte aussi pourquoi on laissait librement débarquer, sans contrôle aucun, les hommes provenant du navire hollandais, alors qu'une visite sévère et humiliante nous attendait, nous Français !... »

« Le même officier hollandais nous affirma que deux autres navires venant de Maurice étaient incessamment attendus au Fort-Dauphin. Ces navires devaient être également dirigés par M. Leguével de Lacombe.

« Le lendemain 12, le *Sans-Souci* a appareillé du Fort Dauphin pour Bourbon, ce navire ne pouvant traiter ailleurs, faute d'une partie de son équipage et de sa chaloupe. En appareillant, il a reconnu deux navires qui se dirigeaient sur le Fort-Dauphin. C'étaient probablement ceux chargés de munitions de guerre qui étaient impatientement attendus. »

M. Leguével de Lacombe, qui porte des munitions aux Houvas pour les aider à faire la guerre à la France, est l'agent que le ministère des affaires étrangères, en 1842, avait jugé digne d'une mission à Madagascar...

La chaloupe du *Sans-Souci* a été coulée par les Houvas, et les hommes qui la montaient ont sans doute été massacrés.

Le conseil colonial de Bourbon, sur la proposition de l'honorable M. de Saint-Georges, a voté, à l'unanimité, une adresse au gouvernement pour demander la colonisation de Madagascar.

On lit dans le *Mauricien* :

« Les capitaines des bâtiments récemment arrivés de Madagascar ont rapporté ce qui suit :

« En arrivant à Tamatave le 19 juin, s'apercevant que le village avait été incendié, ils présumèrent que c'était l'œuvre des Houvas, pour se venger de l'attaque des bâtiments de guerre anglais et français. Comme ils entraient dans le port, ils virent sur la plage quelques naturels qui les invitèrent par signes à jeter l'ancre. Comme de coutume, une pirogue se rendit le long du bord. Les hommes qui la montaient étaient armés. Rendus sur le pont, les Houvas montrèrent à l'équipage les têtes qui étaient fixées sur des pieux au bord de la mer, déclarant d'un ton de mépris qu'ils avaient battu les forces combinées des Anglais et des Français, qui s'étaient enfuis lâchement, abandonnant leurs morts et leurs blessés, auxquels ils avaient coupé la tête, comme un monument de leur triomphe. Ils ajoutèrent qu'ils n'avaient pas perdu un seul homme... »

« Ils annoncèrent en outre qu'un soldat anglais blessé, qui s'était caché dans l'espoir de se sauver, ayant été découvert, avait été mis à mort de la manière la plus barbare. Ce malheureux avait littéralement été coupé par morceaux, ses bourreaux ayant commencé par lui trancher les doigts des pieds et des mains.

« On sut également par eux que le grand-juge Philibert, les officiers et les commandants houvas, jaloux de convaincre les indigènes de la grandeur de leur reine et de l'impuissance des nations étrangères à lutter avec eux, avaient convoqué les femmes et les familles des traitants expulsés, les Betsimsarakas et les Européens renégats, à assister à une espèce de fête, où, au milieu des danses et des chants de guerre, les têtes des braves qui ont succombé le 15 juin avaient été portées en triomphe autour du fort et du village. De temps en temps, ces hideux trophées étaient présentés aux natifs et aux traitants, pendant que les Houvas se vantaient de la grande victoire qu'ils avaient remportée sur les ennemis de la reine. »

Les armes des Anglais ne sont pas heureuses à la Nouvelle-Zélande, et il ne tiendrait qu'à nous d'en montrer une joie qui serait les représailles du bonheur qu'éprouvent les journaux anglais en constatant nos revers en Afrique.

« Nos lettres de la Nouvelle-Zélande, dit le *Standard*, vont jusqu'au 12 juillet. Le colonel Despard a adressé le 2 juillet le rapport suivant au gouverneur Fitz-Roy :

« A S. Exc. le gouverneur Fitz-Roy, à Auckland.

» Du camp devant le fort de Hecke, 2 juillet.

« Je vous avoue avec peine qu'hier, dans l'après-midi, les troubles sous mes ordres ont attaqué le fort de Hecke sans succès, et que nous avons été repoussés avec une grande perte. Je vous transmettrai les détails de l'affaire aussi promptement que je le pourrai. Je joins une liste des blessés. Un grand nombre, je suis peiné de le dire, l'est grièvement. Je ne puis donner assez d'éloges à la bravoure des troupes.

» J'ai l'honneur, etc.

» Signé : DESPARD,

» Colonel commandant les troupes. »

Chronique.

Les Polonais résidant à Lyon feront célébrer un service funèbre samedi 29 novembre, dans l'église de la Charité, à dix heures du matin, en mémoire du 15^e anniversaire de la révolution de Pologne, et pour le repos de l'âme de leurs héroïques compatriotes morts en défendant l'indépendance de leur malheureuse patrie. On priera également pour les martyrs de la religion catholique persécutée par le tyran de toutes les Russies, oppresseur de l'infortunée Pologne.

— On raconte que, dans la nuit du 20 au 21 courant, les pavillons-buvettes de la place Louis XVI ont été la proie d'audacieux voleurs. Les coupables ont fait main basse sur tout ce qu'ils ont trouvé; après avoir brisé les portes, ils ont dérobé une montre et diverses sommes d'argent.

La police, informée, s'est mise à la poursuite des coupables, qui sont encore inconnus; et, comme, au moment du crime, les vidangeurs de Villeurbanne étaient à leurs fonctions, elle a cru devoir pousser ses investigations sur le personnel de l'entreprise; mais elle s'est assurée qu'il fallait chercher ailleurs les coupables. Les entrepreneurs de vidange et leurs employés sont au-dessus de tout soupçon.

— L'administration municipale de la commune de Cuire laisse dans l'état le plus déplorable le chemin qui descend du plateau de la Croix-Rousse à l'île-Barbe. Le pavé, depuis long-temps défoncé, reste sans réparation, et présente en plusieurs endroits des trous d'autant plus dangereux que le chemin est, la nuit, dans la plus complète obscurité. Déjà quelques accidents ont eu lieu, et, si cet état continue, on en aura sans doute de plus graves à déplorer.

D'une des maisons qui bordent cette route s'échappent des eaux qui tombent en cascade, et forment, durant l'hiver, des nappes de glace sur une pente rapide; on peut juger par là des inconvénients que présente cette voie de communication qui est toujours très fréquentée, soit par les promeneurs, soit par les propriétaires et les habitants des environs. La commune de Cuire est assez riche pour entretenir ses chemins et en éclairer quelques uns.

— Les cours d'adultes de la Martinière seront ouverts lundi 8 décembre. Les leçons auront lieu comme à l'ordinaire : pour les mathématiques, les lundis, mercredis et vendredis; pour la grammaire, les mardis. Les séances auront toujours lieu de huit heures et un quart à neuf heures et trois quarts du soir.

— M. Bouillier ouvrira son cours demain jeudi 27, au palais Saint-Pierre, à une heure et demie.

— M. François commencera son cours d'histoire vendredi 28 novembre, à midi.

Spectacles du 26 novembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Huguenots, grand opéra.

CÉLESTINS. — La Sœur du Muletier, drame. — Le Caporal et la Payse, vaudeville. — Un Poisson d'avril, vaudeville.

Nouvelles diverses.

L'*Avenir*, de la Pointe-à-Pitre, raconte, à la date du 15 octobre, une accusation de tentative d'homicide commise par l'équipage d'un navire sur un passager, M. K'Nelle, capitaine au long cours, homme riche et estimé. On disait que l'équipage avait jeté M. K'Nelle à la mer pour s'emparer de ce qu'il avait; mais une autre version est présentée, et voici comment le journal de la Pointe-à-Pitre la rapporte :

« Sur la fin de la traversée, pendant la durée de laquelle, il faut le croire, il n'avait pas toujours régné entre l'équipage et M. K'Nelle des relations telles que celui-ci aurait eu droit de les attendre; sur la fin de cette traversée, disons-nous, M. K'Nelle crut remarquer que sa vie n'était pas en sûreté sur le navire; il se persuada qu'on en voulait à ses jours, et fut confirmé dans cette opinion par le rapport d'un mousse, qui lui présenta quatre hommes, sur sept qui montaient le bâtiment, comme ayant conçu le projet de se défaire de sa personne.

« Entièrement convaincu, par suite de cette confidence, qu'il était perdu s'il restait un jour de plus sur ce navire inhospitalier, il résolut de se jeter à la mer, préférant s'abandonner à la chance de salut que lui offrait la proximité des côtes, aimant mieux, s'il le fallait, périr dans les flots que de tomber sous les coups de ses ennemis. En effet, le mercredi, à huit heures du matin, il sauta à la mer, et, au moyen d'une caisse dont il avait eu la précaution de se munir, il put gagner la roche de la Coche, au vent des Saintes, sur laquelle il est demeuré trois jours et demi dans un état physique et moral qu'il est aisé de se représenter. Il en fut enfin tiré par des pêcheurs, et put, grâce à eux, se rendre à la Basse-Terre.

« Tel est le récit qu'a fait M. K'Nelle.

« La justice n'a, dit-on, trouvé dans ces révélations aucun fait de violence réelle; n'y voyant nul commencement d'exécution d'un crime, elle a pensé que, dans son isolement parmi des étrangers, il s'était fait une fausse idée des sentiments de l'équipage à son égard, que, sous l'impression d'une frayeur assez naturelle en pareille circonstance, il s'était exagéré le danger de sa position et s'était précipité dans un péril imminent et réel pour échapper à un danger qui n'existait que dans son imagination. Les nouveaux interrogatoires subis par les prisonniers n'ayant pas modifié cette opinion, on s'attend à les voir prochainement mis en liberté. »

— En visitant le cimetière de Colmar, on est péniblement surpris, dit le *Courrier du Haut-Rhin*, de voir deux états grossiers empêcher la chute d'un des monuments les plus intéressants de la contrée; nous voulons parler du Christ en croix, flanqué des statues de la Vierge et de l'apôtre saint Jean. Ce beau groupe en pierre fine, sculpté en 1507, est précieux à plus d'un titre; il est généralement attribué au ciseau d'Albert Dürer, qui l'aurait exécuté à l'âge de trente-six ans, et d'une très grande importance sous le double rapport de l'histoire de l'art et de sa valeur artistique. On rencontre rarement un morceau de sculpture dont l'exécution, placée pour ainsi dire à la limite des arts du moyen-âge et de la renaissance, participe autant du premier par la naïveté des poses et l'expression religieuse, du second par le style des draperies et la

finesse d'exécution des nus, qui déjà dénotent les études anatomiques et leur application aux progrès de la plastique.

— L'opposition continue de triompher dans l'arrondissement de Bernay; l'échec de M. Leprévost a été suivi d'autres échecs. Deux membres étaient à nommer; les deux candidats de l'opposition ont été élus à de grandes majorités. M. Dubus, avocat, juge suppléant, maire de la ville et conseiller sortant, n'a obtenu que 35 voix; il y avait 217 votants.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Nous avons les journaux de Madrid et de Barcelonne du 18 novembre.

On devait célébrer le lendemain la Sainte Isabelle et inaugurer au baise-main obligatoire la nouvelle charte cérémoniale de M. de Miraflores; ceci est une affaire d'état.

Plus de quarante réélections partielles sont au moment d'avoir lieu par suite de places données à plusieurs députés. Les progressistes, alléchés par leurs succès aux élections municipales, se proposent de lutter sur ce nouveau terrain; ils ont de grandes chances à Séville, à Murcie, à Saragosse; dans la première ville, ils portent le célèbre Mendizabal et M. Corradi, rédacteur en chef du *Clamor*. M. Corradi est encore porté à Murcie avec le marquis de Camachos, compromis dans les dernières échauffourées.

Le général Jose Fulgoso étant allé occuper le poste de gouverneur de Madrid, le général Castrillon est nommé à sa place commandant en second de l'armée de Catalogne et gouverneur de Barcelonne.

Ily a eu à Barcelonne, le 18 au soir, une réunion d'un grand nombre de fabricants, pour tâcher de conjurer l'orage qui gronde sur leur tête. On sait d'une manière positive que le gouvernement a formellement l'intention de donner l'entrée aux tissus de coton étrangers, comme aussi de diminuer de beaucoup les droits d'une infinité d'articles. Cette nouvelle a jeté la consternation dans les esprits des Catalans. On s'attend à quelque démonstration hostile, et on dit que toutes les fabriques se fermeront, ce qui mettrait sur le pavé plus de 80,000 ouvriers.

— La reine Isabelle va nommer Narvaez duc de Valence et grand d'Espagne. Le nom de duc de Valence est sans doute une délicate allusion aux cinq exécutions qui viennent de rougir la terre dans les murs de cette ville. La reine Isabelle aime l'à-propos.

ANGLETERRE.

Le *Manchester Guardian* fait connaître, ainsi qu'il suit, les mouvements de la marine anglaise dans les mers du Sud :

« La *Thalia*, arrivé de l'Océan Pacifique à Portsmouth, a apporté des nouvelles qui expliquent le mouvement de la marine dans ces parages. Nous annonçons, au mois de mai dernier, qu'après quelques préparatifs, la frégate *America* de 50 canons et le sloop la *Daphné* étaient partis avec des ordres cachetés dans la direction du nord; on supposait qu'ils s'étaient rendus dans la Colombie. En ce qui concerne la frégate *America*, la nouvelle était exacte: elle a pris cette direction; mais la *Daphné* est retournée vers le midi. On l'a envoyée ailleurs plus tard. Une certaine sensation a été causée par la nouvelle que l'amiral Seymour, sur le *Collingwood* de 80 canons, et avec le sloop de guerre le *Modeste*, était parti pour Callao, portant des ordres cachetés. Il paraît que le premier objet de son voyage était de voir l'amiral français à Tahiti, pour régler les droits de M. Pritchard à l'indemnité. De là ce bâtiment devait se rendre aux îles Sandwich, où le rallierait le brick *Frolic*. Alors l'escadre mettrait à la voile pour la côte de Californie.

Il est clair, d'après ces nouvelles, que, peu de temps après, l'amiral Seymour a dû se trouver sur la côte d'Oregon ou dans le voisinage avec un vaisseau de 80 canons, un de 50, un de 18 et un de 16; mais on sait aussi, d'après la marche indirecte qu'il prenait, que l'on ne redoutait pas de troubles immédiats de ce côté. Nous remarquons que les Américains renforcèrent rapidement leur escadre dans l'Océan Pacifique. Récemment cette escadre se composait de deux frégates de première classe de 60 canons, deux grandes corvettes et un schooner; depuis elle a été renforcée par une corvette, le *Portsmouth*, et nous apprenons par les feuilles américaines que deux nouvelles grandes frégates se rendent dans ces parages. Si l'on ajoute à ces navires ceux de la mer de Chine, on trouve que les Américains concentrent une force de six frégates (chacune est aussi forte qu'un vaisseau anglais de 74 canons), cinq corvettes, un brick et un schooner. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 novembre 1845.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 était à 82 1/2, et il a ouvert au parquet à 82 05. Il a commencé à monter aussitôt après l'ouverture, et après de nombreuses fluctuations, toutes sans importance, il fermé au parquet à 82 20. Dans la coulisse, le 3 0/0 est resté demandé à 82 1/2. Les affaires sont assez animées.

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	82 20	Saint-Germain.....	980 »
Quatre pour cent.....	108 »	Versailles (rive droite)....	485 »
Quatre et demi pour cent.....	112 »	— (rive gauche).....	307 50
Cinq pour cent.....	117 10	Paris à Orléans.....	1155 »
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	942 50
Trois pour cent belge.....	» »	Rouen au Havre.....	755 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	98 3/4	Avignon à Marseille.....	865 »
Cinq pour cent belge.....	99 1/2	Strasbourg à Bâle.....	247 50
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Vierzon.....	650 »
Récépissés Rostschild.....	100 75	Orléans à Bordeaux.....	600 »
Cinq pour cent romain.....	99 3/4	Amiens à Boulogne.....	520 »
Cinq pour cent portugais.....	57 1/4	Montereau à Troyes.....	445 »
Trois pour cent espagnol.....	37 1/2	Bordeaux à la Teste.....	185 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Chemin du Nord.....	676 25
Banque de France.....	3310 »	Fampoux à Hazebrouck.....	500 »
Comptoir d'Escompte.....	1140 »	Dieppe et Fécamp.....	480 »
Banque belge.....	» »		
Caisse Lafitte.....	1150 »		
Obligations de Paris.....	» »		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	» »	» »	862 50	» »	857 50	860 »
Paris à Orléans prime.....	» »	» »	1152 50	» »	1155 »	» »
Paris à Rouen prime.....	» »	» »	937 50	» »	940 »	» »
Orléans à Vierzon prime.....	» »	» »	655 »	657 50	657 50	» »
Bordeaux à Orléans prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nîmes à Montpellier prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Strasbourg à Bâle prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Montereau à Troyes prime.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord prime.....	» »	» »	670 »	676 25	672 50	676 25

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA FOUILLELLE, 19.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs Industrielles.

Le 24 novembre 1845.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.....	4,800	4,800
2,000	500	Société riveraine d'assurance.....	495	495
2,000	1,000	Banque de Lyon.....	5,810	5,810
520	5,000	Bateaux à vapeur.....	5,150	5,150
500	4,000	Compagnie gen. de Lyon à Arles.....	4,060	4,060
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.....	5,350	5,350
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.....	9,100	9,100
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.....	900	900
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.....	705	705
550	500	Canal de Givors.....	505	505
1,080	500	Eclairage par le gaz, Abbeville.....	420	420
500	» »	Angers.....	» »	» »
1,000	450	Avignon.....	» »	» »
500	1,000	Bayonne.....	» »	» »
400	500	Besançon.....	» »	» »
500	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.....	1,080	1,080
500	1,000	Bourg.....	350	350
1,210	400	Bourges.....	973	973
1,200	500	Clermont.....	445	445
500	700	Colmar.....	» »	» »
1,500	400	Dijon.....	950	950
450	600	Dole.....	290	290
1,200	600	Genève.....	495	495
1,000	1,000	Gravelle.....	552	552
500	500	Guillotièr.....	1,950	1,950
1,000	440	Laval.....	350	350
500	500	Limoges.....	550	550
1,000	440	Lyon, Compagnie Perrache.....	4,000	4,000
500	500	— nouvelle émission.....	4,215	4,215
1,000	400	Metz.....	900	900
500	500	Mézières et Charleville.....	670	670
1,000	400	Montpellier.....	800	800
500	500	Moulins.....	620	620
1,000	440	Mulhouse.....	755	755
500	500	Naples.....	560	560
1,000	440	Nevers.....	650	650
500	500	Perpignan.....	535	535
1,000	450	Puy.....	310	310
500	730	Reims.....	620	620
1,000	700	Rive-de-Gier.....	1,215	1,215
1,500	700	Saône-et-Loire.....	1,505	1,505
1,000	750	Saint-Etienne.....	1,030	1,030
500	500	Strasbourg.....	1,000	1,000
1,000	500	Trois villes du Midi.....	550	550
1,710	600	Troyes.....	740	740
500	500	Turin.....	1,040	1,040
1,000	500	Valence.....	675	675
1,000	500	Venise.....	1,290	1,290
1,000	3,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.....	20,250	20,250
1,000	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.....	6,045	6,045
1,000	1,250	Mines de houille.....	990	990
1,000	1,000	Obligation de ladite compagnie.....	1,167	1,167
1,000	1,000	Société civile.....	1,390	1,390
1,000	1,000	Côte-Thiolière.....	625	625
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfond.....	400	400
1,000	1,000	Compagnie des mines des Lites.....	930	930
1,000	1,000	Compagnie du Villars.....	» »	» »
1,000	1,000	C des Houillères de Saint-Etienne.....	» »	» »
1,000	1,000	Sur le Rhône.....	2,030	2,030
1,000	1,000	de la Fautie.....	1,680	1,680
1,000	1,000	du Palais-de-Justice.....	1,200	1,200
1,000	1,000	de l'île-Barbe.....	220	220
1,000	1,000	de Vaise.....	1,530	1,530
1,000	1,000	Omnium.....	520	520
1,000	1,000	— nouvelle émission.....	5,200	5,200
1,000	1,000	Moulins à vapeur de Perrache.....	500	500
1,000	1,000	Gare de Vaise.....	500	500
1,000	1,000	Terrains de Vaise.....	500	500
1,000	1,000	Compagnie des Eaux de Villefranche.....	850	850

LE DIORAMA de la galerie de l'Argue donnera dimanche 30 novembre sa clôture définitive. — Prix d'entrée : 50 c., 25 c. et 15 c. — Visible tous les soirs, à 5 heures et à 7 heures.

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 10.

AVIS.

On demande un commanditaire qui puisse verser de 10 à 20,000 fr. dans un commerce établi à Lyon. L'associé gérant présente des garanties.

On désire acquérir de suite une maison de campagne sur le coteau de la Croix Rousse, regardant la Saône, entre le pont de Serin et l'île-Barbe. S'adresser audit M^e Laval, notaire. (9266)

Etude de M^e Deffille, notaire à Vaugneray.

A VENDRE. Jolie propriété située à Tassin, lieu du Pont-d'Alai, sur le bord de la route royale de Bordeaux, appartenant au sieur Maldant.

Elle se compose d'un corps de bâtiment nouvellement construit, composé de quatre pièces au rez-de-chaussée, premier étage, grenier et cave voûtée, avec un fonds attenant clos de mur, cultivé en jardin, terrain de première qualité, de la contenance de 52 ares 72 centiares environ.

S'adresser, sur les lieux, au sieur Maldant, ou à M^e Deffille, notaire, chargé de traiter. (6876)

A LOUER DE SUITE

Pour cause de cessation de commerce.

UN MAGASIN DE CHARBONS, situé sur la chaussée Perrache, n° 86, ayant maison d'habitation, vastes écuries, fenil et remise, séchoir pour les sacs, douze estacades et une bonne clientèle.

A VENDRE.

HUIT CHEVAUX DE TRAIT garnis de leurs harnais neufs, charrettes ou tombereaux en bon état, et tous les ustensiles et agrès dudit magasin. S'adresser sur les lieux, ou à M. Remy, propriétaire, chemin de Gerland, n° 1, lieu dit de la Croix-Jordan.

A LOUER.

Près du fort de la Vitrolerie, à la Mouche. UN REZ-DE-CHAUSSEE ayant un four pour boulangerie, avec la permission des autorités locales d'y exercer la profession. S'adresser audit M. Remy, même lieu que ci-dessus. (6838)

VÉSICATOIRES. CAUTÈRES.

Taffetas Epispastique Taffetas Rafraichissant en rouleaux roses. en rouleaux bleus. Poils élastiques en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou, ser-rebras et compresses de LEPERDRIEL, pharmacien à Paris, ou moyens supérieurs de pansement pour obtenir des vésicatoires et des cautères les meilleurs effets sans douleur. — A Paris, faubourg Montmartre, 78, et à Lyon, dans toutes les pharmacies. (4897—7585)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (7277)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang; telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX.

De J. P. LAROSE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépression, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 3 f. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 45; Michel, pharmacien, à Tarare. (4914—7606)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTENBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9118)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS, PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les éternuements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9171)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

PAR M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin Rue Saint-Jean, 42.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

FERME DES DROITS

revenant aux pauvres

Sur le produit des Bals, Spectacles, etc.

Nous, maire de la ville de la Guillotière, donnons avis:

Que le vingt-deux décembre prochain, à midi, M^e Bourgeois, notaire, procédera publiquement, en présence de MM. les membres du bureau de bienfaisance que nous présiderons, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la ferme, pendant l'année 1846 seulement, des droits revenant aux pauvres, d'après la loi, sur le produit des bals, spectacles de curiosité, concerts, courses, fêtes, etc., qui pourront avoir lieu moyennant rétribution dans toute l'étendue du territoire de la Guillotière, excepté dans les établissements connus sous la dénomination de Colisée, Rotonde et salle du Prado.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles l'adjudication sera tranchée est déposé au secrétariat de la mairie de cette ville, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Fait à la mairie, le 21 novembre 1845.

Le maire de la ville de la Guillotière, (4975) MILLIAT, adjoint.

GAZ DE COLMAR.

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. les actionnaires retardataires voudront bien, dans les trois jours à dater du présent avis (terme de rigueur), verser le montant intégral de leurs actions entre les mains de M. Charles Blanchet, au bureau des Transports de la Compagnie, rue Puits-Gaillot, 3.

MM. les actionnaires sont instamment priés de se trouver, vendredi 28 courant, à cinq heures du soir, audit bureau de la Compagnie, à l'effet de prendre connaissance de diverses mesures d'urgence et fort importantes. (6877)

MM. les actionnaires des mines de Dordel et Montsalon sont priés de prévenir la Compagnie est dissoute, que les échanges d'actions contre des récépissés donnant droit à une action de la Compagnie générale seront faits tous les jours, de midi à une heure, chez M. Delorme aîné, rue du Rempart-d'Ainay, 10. Ils sont invités à se présenter dans la huitaine. (6875)